## Journal de la société statistique de Paris

## LEY

## L'œuvre sociale du Consortium de l'Industrie textile en 1924

Journal de la société statistique de Paris, tome 66 (1925), p. 276-279 <a href="http://www.numdam.org/item?id=JSFS">http://www.numdam.org/item?id=JSFS</a> 1925 66 276 1>

© Société de statistique de Paris, 1925, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.



Article numérisé dans le cadre du programme Numérisation de documents anciens mathématiques http://www.numdam.org/

## TIT VARIÉTÉS

Nous avons reçu de notre collègue, M. Ley, la note suivante qui complète les renseignements qu'il a fournis à la Société, à la séance du 15 octobre 1924. A. B.

L'œuvre sociale du Consortium de l'Industrie textile en 1924

Comme les années précédentes, le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing soumet, en toute confiance, à l'appréciation des ouvriers et des personnes s'intéressant au Mouvement Familial, le résumé de son activité pendant l'année 1924.

Le mouvement administratif. — Les services du Secrétariat ont reçu, pendant l'année 1924, 23.486 déclarations de charges de famille. Dans ce nombre on en comptait 14.411 venant modifier d'anciennes déclarations, 6.321 nouvelles et 2.754 incomplètes ou mal rédigées, qui ont dû être retournées aux intéressés.

Il y a lieu de noter à ce sujet un très grand progrès dans la connaissance et l'observation des règlements par les intéressés. Dans les premières années (1920-1921-1922), il n'y avait pas moins de 50 % de déclarations qui devaient être retournées aux signataires pour cause d'erreurs, d'absence de renseignements essentiels, etc.

Dans un ensemble de 39.000 bénéficiaires d'allocations familiales, 15.417 ont changé d'usine pendant l'année 1924. Le nombre de changements d'usines pendant l'année 1923, sur un total sensiblement égal de bénéficiaires, avait été de 17.036.

Le nombre des visites d'ouvriers et ouvrières a été de 4.500; le nombre de consultations et renseignements divers, fournis par lettres aux ouvriers et ouvrières, a dépassé 15.000.

Le nombre des bénéficiaires. — Il y a lieu de rappeler pour mémoire que les allocations familiales ne touchaient, au mois d'août 1919, que 32 pères de famille. En 1924, le nombre des bénéficiaires a oscillé entre 37.000 et 39.000 personnes (pères, mères, frères ou sœurs d'enfants de moins de treize ans) inscrites sur les livres du Consortium de l'Industrie textile et recevant une part d'allocations familiales.

Dans le rapport du Consortium de l'Industrie textile pour 1923, on a donné la composition des familles, le nombre des enfants âgés de moins de treize ans, etc.

Les primes de naissance. — Une prime de 200 francs est allouée par le Consortium de l'Industrie textile à chaque naissance, dans les conditions suivantes :

Lorsque la mère ne travaille pas et que le père est occupé dans une usine adhérente, la totalité de la prime lui est allouée;

Lorsque le père et la mère travaillent tous deux dans une usine adhérente, ils reçoivent chacun 100 francs;

Lorsque l'un des conjoints travaille dans une autre profession et que l'autre travaille dans une usine adhérente, il reçoit 100 francs.

En 1924, il a été payé:

```
1.649 primes de 100 francs, et
1.706 — 200 —
```

soit un total de 3.355 primes pour 506.100 francs.

En 1923, il avait été payé 3.212 primes pour 496.500 francs. En 1922, il avait été payé 2.475 primes pour 444.400 francs.

Les allocations familiales. — Le Consortium de l'Industrie textile paie :

Aux familles	s de 1	enfant								<b>2</b>	francs	par jour
	2									5		-
_	3	_								8		
	4	-								12		
_	5									15		_
etc												

Nous indiquons ci-dessous les sommes décaissées pour ce service (primes de nais sance comprises) par les patrons de l'industrie textile adhérents au Consortium, depuis 1919 :

1919	١.													96.71 <b>0</b> ° »
1920	١.													7.072.628 70
1921		:												10.260.346 85
														14.923.462 65
1923														15.805.502 41
1924	١.						٠							17.765.468 55

L'action sociale du Consortium de l'Industrie textile, pour la période 1919-1924, se traduit par une dépense totale de :

Le Consortium de l'Industrie textile ne peut que répéter ce qui a été dit les années précédentes au sujet des résultats obtenus : amélioration des rapports entre les patrons et les ouvriers, appréciation par ceux-ci des services rendus, apport de ressources importantes dans les familles bénéficiaires, etc.

Les « allocations-maladie ». — Créé le 1er avril 1924, le service « Allocations-maladie » a été complètement mis au point et fonctionne à la satisfaction de tous. Le Consortium a publié un rapport spécial sur cette œuvre; 14.718 ouvriers et ouvrières étaient inscrits au 31 décembre 1924.

Les ouvriers et ouvrières travaillant dans les usines adhérentes reçoivent, en cas de maladie :

- 5 francs par jour, à partir du onzième jour et pendant quatre-vingt-dix jours;
- 5 francs d'indemnité par visite médicale;
- 50, 100 ou 200 francs pour les interventions chirurgicales.

De plus, les enfants de moins de treize ans, les mères, épouses des ouvriers travaillant dans les usines adhérentes au Consortium de l'Industrie textile reçoivent, en cas de maladie, une allocation de 5 francs par visite médicale, et les indemnités en cas d'interventions chirurgicales.

Le total des dépenses de l'œuvre « Allocations-maladie », pendant les neuf premiers mois d'exercice, a été de 170.110 francs.

Pour les enfants. — Grâce à la bonne obligeance de M<sup>me</sup> François Roussel, le Consortium de l'Industrie textile a pu assurer — à titre d'essai — dans le chalet de Croix-Fontaine, situé au parc Barbieux à Roubaix, le séjour de petites filles de six à treize ans, ayant besoin de grand air et de suralimentation.

Les enfants sont choisies de préférence dans les familles nombreuses. Elles ont à leur disposition des salles et des terrains de jeux.

Les visites des parents ont lieu le dimanche; ils peuvent constater que des soins vraiment maternels sont donnés aux enfants et que les meilleures conditions d'hygiène, de nourriture, de confort, etc., sont observées.

Le nombre des journées de séjour s'est élevé, pour l'année 1924, à 4.500.

L'œuvre n'est qu'à son début; les résultats en sont attentivement suivis, à toutes fins utiles.

La mère au foyer. — Le Consortium de l'Industrie textile a signalé, dans son rapport de 1923, qu'une des conséquences les plus heureuses des allocations familiales payées à Roubaix-Tourcoing était l'augmentation du nombre des mamans n'exerçant aucune profession et restant chez elles pour élever leurs enfants.

Si l'on examine les naissances survenues en 1924 chez les bénéficiaires des allocations familiales, on constate que 70,3 % des mamans étaient ménagères, et que 29,7 % travaillaient en usine.

Parmi les premières, 5 % sont entrées à l'usine après la naissance; toutes les autres sont restées ménagères.

Parmi les secondes, 55 % sont devenues ménagères, et 45 % sont retournées à l'usine.

Le Consortium pouvait annoncer, en 1923, que 61 % des mères d'enfants de moins de treize ans ne travaillaient p'as. On voit qu'en 1924, la proportion des mamans restant chez elles (83 %) s'est augmentée considérablement. Cela au plus grand bénéfice de la diminution de la mortalité infantile et de la bonne éducation des enfants.

Les salaires payés. — On trouvera ci-dessous, pour les usines adhérentes au Consortium de l'Industrie textile, les totaux des salaires payés pendant les quatre dernières années :

1921													145.657.973 <sup>f</sup> 50
1922													271.622.518475
1923							•						295.846.950 80
1924													334.802.986 61

Le chiffre de 334.802.986<sup>f</sup> 61 intéresse l'industrie textile seule. Si l'on tient compte des quelques entreprises diverses également adhérentes au Consortium, on arrive, pour 1924, à un chiffre total de salaires s'élevant à 340.539.328<sup>f</sup> 78.

L'activité industrielle. — A titre documentaire, et pour les principales corporations, on trouvera ci-dessous les chiffres comparatifs de l'activité industrielle pendant les années 1923 et 1924 (en nombre d'heures de travail):

Année <b>1928</b> 	Premier trimestre —	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Filature de Laine Peignée	5.806.090 1.285.244 6.743.220 6.575.984 1.008.453 1.675.139 10.974.833 34.068.963	5.501.292 1.283.642 6.547.583 6.334.657 1.000.854 1.745.969 10.600.033 33.014.030	5.378.162 1.241.304 6.575.876 6.551.504 1.068.765 2.478.831 10.523.620 33.818.062	5.718.601 1.254.742 7.149.662 6.982.112 1.174.336 2.656.625 11.412.364 36.348.442
		137.249.4	97 heures	
Année <b>1924</b> —	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Année 1924  Filature de Laine Peignée	trimestre 			

Pour mémoire, nous rappelons que le nombre d'heures travaillées en 1921 avait été de 62.402.771, en 1922 de 127.686.397.

20 février 1925.

\*\*: